

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 19 (1922)  
**Heft:** 9

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

---

*Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).*

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

<i>Secrétariat :</i>	<i>Présidence :</i>	<i>Assurances :</i>
Dr ROTSCHY, Cartigny (Genève).	A. MAYOR, juge, Novalles.	L. FORESTIER, Founex.

---

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

---

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

**ANNONCES-SUISSES, S. A.,**  
**Société Générale Suisse de Publicité, J. HORT, Lausanne.**

---

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

N° 9.

SEPTEMBRE 1922

---

SOMMAIRE. — Conseils aux débutants pour septembre, par SCHUMACHER. — Les falsifications du miel (suite et fin), par Alin CAILLAS, ing. agricole. — Pesées de ruches en juillet 1922. — Concours de ruchers en 1921 (suite), par L. FORESTIER, président du Jury. — La loque en Valais et les conséquences de la loi, par R. HEYRAUD. — Carniolienne, par A. GROBET-MAGNENAT. — Influence de la suralimentation des abeilles dans la production et dans l'élevage, par Louis ROUSSY. — Ouvrières et reines arénotoques ; Autofécondation des œufs dits vierges, par BOURGEOIS. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Dons reçus.

---

## CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR SEPTEMBRE

Bornons-nous à un seul conseil, cette fois-ci, mais tâchons de le suivre.

Les pluies fréquentes ont fait reverdir toutes les prairies ; nos campagnes ont rarement à cette époque un si bel aspect. Et les abeilles ont profité de cette résurrection des fleurs pour amasser beaucoup de pollen ; nos colonies avaient, en apparence, une très belle activité. L'apiculteur qui les regardait de près cependant, qui de temps en temps examinait le corps de ruche ou celui qui consultait fidèlement sa bascule devait constater que cette activité n'apportait pas beaucoup de miel, au moins dans nos stations de

plaines dépourvues de forêts. En somme, beaucoup de couvain mais des provisions très appauvries.

Voilà donc le pourquoi de l'unique conseil de ce mois ! Veillez au plus tôt à donner à vos ruches le complément de provisions. Prenez les précautions habituelles pour éviter le pillage et soyez généreux, car ce que vous donnerez maintenant vous vaudra un hivernage en toute sécurité, un bon placement des réserves de nourriture. Si vous attendez à plus tard, vous risquez de trouver vos colonies trop affaiblies par un jeûne prolongé (il ne s'agit pas du Jeûne fédéral, si peu jeûné) et incapables d'absorber et d'utiliser comme il faut le sirop que vous leur donnerez. Or on a observé déjà des hirondelles se préparant au départ pour les contrées méridionales, aurions-nous un hiver précoce ? N'attendez pas en octobre pour donner les provisions nécessaires. Il y aura sans doute beaucoup de fruits à sucer, mais ne comptez pas sur ces apports ; sucez et croquez ces fruits vous-mêmes et donnez de bon sucre à vos abeilles.

Laissez-moi vous rappeler encore ici la collecte qui se fait en faveur du rucher de St-Loup. Voyons, l'année a été bonne pour un grand nombre ; il en est qui « font » une année exceptionnelle même, et je n'ai pas vu jusqu'à présent les dons affluer avec l'abondance que mérite la charitable institution de St-Loup. Je ne veux pas croire que les apiculteurs sont des ingrats.

Daillens, 21 août.

*Schumacher.*

---

## LES FALSIFICATIONS DU MIEL

(SUITE ET FIN)

---

### Falsifications organiques.

A. — *Par addition de substances diverses : amidon, fécule, farine, dextrine, gélatine.*

COMMENT ON RECONNAIT CES FALSIFICATIONS.

### III.

Les falsifications ci-dessus quoique peu usitées, le sont cependant davantage que les précédentes, vont retenir quelque temps notre attention.

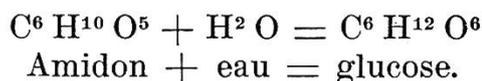
#### 1° *Miel falsifié à l'amidon.*

Le miel ainsi falsifié a une teinte légèrement laiteuse et sa dissolution est trouble, celle-ci disparaît un peu à l'ébullition par suite de la formation d'emplois. Une seule goutte de teinture d'iode ou d'eau d'iode y détermine la formation d'un iodure bleu intense dont la couleur disparaît à chaud pour réapparaître à froid. Le sulfate de soude en solu-

tion concentrée agglomère le précipité qui se dépose alors en flocons violacés ou noirâtres.

*Remarque* : Un semblable produit va fausser complètement l'analyse volumétrique à la liqueur de Fehling qui concerne la recherche du saccharose.

En effet, l'amidon dont la formule est  $C^6 H^{10} O^5$  peut être hydrolysé en présence d'un acide. La molécule fixe une molécule d'eau pour donner du glucose selon la formule :



Il se produit donc pendant l'hydrolyse de la seconde opération une quantité de glucose qui en poids correspond au poids d'amidon incorporé et qui vient s'ajouter au glucose provenant de la transformation du saccharose du miel véritable.

Par conséquent, au lieu de trouver un pourcentage normal de saccharose, rarement supérieur à 5 %, on trouve de 12 à 15 %, *ce qui indique toujours un miel falsifié*, soit à l'amidon si l'iode a donné une coloration bleue, soit au contraire à la mélasse ou à la cassonnade, comme nous le verrons par la suite.

### 2° Miel falsifié avec de la fécule.

Mêmes réactions chimiques que l'amidon, la fécule se caractérise aussi par la teinture d'iode. Nous donnons ci-dessus l'analyse d'un miel féculé qui montrera, comme nous disions plus haut pour l'amidon, l'augmentation en saccharose.

Eau	18,72
Glucose	66,40
Saccharose	13,70
Gomme et dextrine	0,50
Mat. minérales et pertes	0,68
	100,—

On peut avoir une idée approximative du montant de la fraude en retranchant du pourcentage total de saccharose les 5 ou 6 % qu'on doit y trouver normalement ; cela nous donne environ 8 %, c'est-à-dire qu'on a ajouté au miel 8 % de fécule.

### 3° Miel falsifié avec de la farine.

On emploie soit la farine ordinaire, soit préférablement, à cause de son plus bas prix, la farine de châtaignes. Mêmes caractéristiques que pour l'amidon et la fécule, et emploi de la teinture d'iode.

*Remarque* : Il peut être intéressant de savoir exactement auquel de ces trois corps on a affaire. Il est alors indispensable d'avoir recours au microscope afin d'examiner la forme caractéristique des grains d'amidon.

Ceux de l'amidon sont ovoïdes, de couleur claire, striés de lignes excentriques par rapport à un point nommé *hile*. Leur dimension est d'environ 0<sup>mm</sup>, 050.

Les grains d'amidon de la fécule sont de couleur plus foncée, et leurs dimensions sont plus considérables. Ils peuvent atteindre 0<sup>mm</sup>, 140 à 0<sup>mm</sup>, 185 de diamètre.

Enfin les grains d'amidon de la farine ont une forme analogue, la grosseur des grains est intermédiaire entre les deux précédentes, mais ils sont plus arrondis, transparents et bordés de noir.

#### 4° *Miel falsifié avec de la dextrine.*

La dextrine qu'on trouve dans le commerce et qui sert aux falsifications est un mélange de trois dextrines : l'*achroodextrine*, l'*amylo-dextrine* et l'*érythro-dextrine*.

La dernière est la plus abondante ; elle se caractérise par son action sur la teinture d'iode qu'elle fait virer en rouge-brun, par suite de la formation d'un iodure de dextrine possédant les deux particularités suivantes :

1° La coloration disparaît complètement à chaud.

2° Elle ne s'agglomère pas par le sulfate de soude.

#### 1° *Détermination de la dextrine.*

Dissoudre 5 gr. de miel dans 100 gr. d'eau. Prendre 10 cl. de liquide et ajouter de l'iode en solution alcoolique. Si la dextrine existe il apparaît une coloration rouge-brun, sinon le liquide se teinte légèrement en jaune. De plus, dans le premier cas l'iodure de dextrine est détruit à l'ébullition, tandis que dans le deuxième la teinte ne varie pas.

#### 2° *Dosage en poids.*

On dissout 1 gr. de miel dans 10 l. d'eau et on précipite la dextrine par 10 cl. d'alcool à 90°. Des flocons grisâtres apparaissent, constitués par la dextrine incorporée frauduleusement.

Remarquons que cet essai ne doit être fait, que lorsqu'on a obtenu une coloration caractéristique avec la teinture d'iode, la dextrine existant dans le miel naturel étant à peu près sans action sur la dite teinture.

Les flocons sont recueillis sur un filtre taré que l'on sèche à l'étuve, passe au dessécatrice, puis qu'on pèse. On obtient ainsi directement le taux de la falsification.

#### 3° *Dosage en volume.*

On opère comme pour l'amidon, mais l'hydrolyse n'ayant que peu d'action sur la dextrine, il est nécessaire de la prolonger pendant une demi-heure.

1° Doser le glucose par la liqueur de Fehling.

2° Le saccharose (inversion pendant 10 minutes).

3° Hydrolyser la solution primitive de miel, additionnée de quelques gouttes d'acide chlorhydrique, pendant une demi-heure, en remplaçant l'eau qui s'évapore par une égale quantité d'eau distillée. Faire



Rucher de M. Fernand Baumgartner, à Longirod.

ensuite un nouveau dosage à la liqueur de Fehling. La différence entre la deuxième et la troisième opération donne par excès la valeur de la falsification.

Voici d'ailleurs les résultats fournis à l'analyse par un miel dextriné.

1° *Dosage en poids.* Dextrine précipitée par l'alcool pour 1 gr. de miel = 0,155 = 16 % environ.

2° *Dosage en volume.*

Eau	10,75
Glucose	66,65
Saccharose	4,75
Gomme et dextrine	16,80 (soit 16 % env.)
Mat. minérales et pertes	1,05
	<hr/>
	100,—

Dans les deux dosages, les résultats concordent.

5° *Miel falsifié avec de la gélatine.*

C'est une falsification encore assez courante. Les fraudeurs emploient la gélatine ordinaire ou colle forte ; elle communique au miel une saveur douceâtre. *Battre énergiquement, ce dernier mousse comme du savon.*

1° *Détermination de la gélatine.*

Il suffit de faire une solution de tannin à 10 % et de la verser goutte à goutte dans une solution de miel à 10 % également. S'il y a de la gélatine, on voit se former immédiatement un précipité blanc sale de tannate de gélatine, qui adhère aux parois du tube d'expérience.

2° *Dosage.*

L'hydrolyse n'ayant aucune action sur la gélatine, il est nécessaire d'opérer de la façon suivante :

1° *Procédé Trillat.*

25 grammes de miel supposé falsifié sont évaporés au bain-marie dans une capsule, après dissolution et filtration jusqu'à l'obtention d'un sirop épais. Ce résidu est imprégné avec 5 centilitres d'aldéhyde formique du commerce étendu à 10 %. On évapore de nouveau. La matière albuminoïde se trouve insolubilisée. On traite pour l'entraîner avec de l'eau bouillante acidifiée. La gélatine, insoluble reste comme résidu transparent, attaché au fond de la capsule et qu'on pèse directement.

On peut également employer le procédé suivant :

On dissout un gramme de miel dans 100 centl. d'eau, puis on verse environ 5 cl. d'une solution de tannin à 10 %. Il se produit un précipité de *tannate de gélatine* qu'on recueille sur un filtre qu'on sèche et qu'on pèse. Le poids trouvé divisé par 1,3 donnera sensiblement le poids de gélatine contenu dans un gramme de miel.

Nous avons obtenu avec un miel falsifié à la gélatine les résultats suivants :

Précipité de tannate de gélatine	0,208
Gélatine correspondante	$\frac{0,208}{1,3} = 0,16$

Il y a donc addition de 16 % de gélatine.

On voit par les quelques considérations qui précèdent que ces falsifications sont très faciles à reconnaître et c'est un jeu pour le chimiste de les découvrir. Nous allons voir dans les chapitres qui suivent qu'il n'en est malheureusement pas toujours de même pour des falsifications plus complexes.

*Alin Caillas, Ingr. agricole.*

## Pesées de nos ruches sur balance en juillet 1922

STATIONS	Altitude mètres	Force de la colonie	Augmentation Grammes	Diminution Grammes	Journée la plus forte Grammes	DATE	Augmentation nette Grammes
Premploz (Valais)	880	D.-B. bonne	14000	1400	2200	4-5	12600
St-Luc »	1650	» forte	12300	2200	2200	1	11100
Outre-Vièze »	401	» très forte	33150	11150	5200	5	22000
Bulle (Fribourg)	780	» moyenne	11300	1800	1600	5	11200
Dompierre »	475	» »	—	9900	—	—	dim 9900
Conches (Genève)	430	D. (13 <sup>e</sup> ) moyenn <sup>e</sup>	1200	3600	400	11	dim. 2400
Châtelaine »	430	D.-B. très forte	5150	4750	750	21	400
Sullens (Vaud)	603	D.-T. moyenne	1300	2500	300	13	dim. 1200
Chavannes <sup>s</sup> /Laus <sup>ne</sup> .	385	D.-B. bonne	—	3000	—	—	dim. 3000
L'Abergement	659	» »	34200	1300	2800	18	32900
Coppet (Vaud)	380	» »	6600	4450	2500	2	2050
Coffrane (Neuchâtel)	800	D.-T. (13 <sup>e</sup> ) moye <sup>e</sup>	11100	2900	1900	31	8200
Cernier »	834	D.-B. moyenn <sup>e</sup>	14850	2450	2200	3	14850
Le Locle »	915	» »	5600	7800	1200	4	dim 2200
Cressier »	425	» bonne	50100	3550	5350	22	46550
Buttes »	700	» »	19900	3900	2500	1	16000
Tavannes (J.-B.)	761	» moyenne	11650	1350	3000	31	10300
Cormoret »	711	» bonne	13400	4400	4500	31	9000
Glovelier a) »	515	» moyenne	13500	6200	4400	31	7300
» b) »	»	» bonne	12400	5700	2700	31	6700

## CONCOURS DE RUCHERS EN 1921

(Lausanne et environs — Haute-Broie).

### Rapport du président du Jury

(SUITE)

L'installation de M. E. Porchet, en Gremaudet, près Savigny, est placée dans une contrée mellifère mais où les hivers sont longs, avec des retours offensifs ; il faut donc préserver, dans la mesure du possible, les abeilles du froid et de l'humidité mortelle aux ruchées. Il y a là 16 colonies présentant extérieurement un aspect très varié, l'apiculteur ayant exercé ses facultés décoratives pour orner et agrémenter ses ruches de la façon la plus variée et la plus fantaisiste. Les ruches auraient cependant besoin d'une couche de vernis. En ouvrant les ruches on constate qu'elles contiennent d'abondantes provisions logées dans des rayons en assez bon état et des populations normales. Le couvain que nous voyons est l'indice de bonnes reines, l'apiculteur les renouvelant souvent. Le matériel est loin d'être complet, mais il suffit cependant à cet apiculteur qui opère lentement mais sûrement et dont les connaissances sont étendues. Beau miel et cire bien épurée. Peu de notes ; comptabilité rudimentaire.

Le Jury s'arrête aux points suivants :

Populations	9	Habitations	7	Miel	10
Bâtisses	8	Propreté	9	Cire	8
Reines, couvain	9	Matériel	6	Notes, compt.	7
Provisions	10	Connaiss. prat.	10	Ensemble	7

Total : 99 points.

Médaille d'argent. Diplôme de II<sup>me</sup> catégorie.

\* \* \*

M. L. Lambelet, Vers-chez-les-Blanc, est un de ces excellents apiculteurs formés par l'école de Bertrand et des maîtres que nous avons il y a 30 ans encore. A cette époque, nous étions moins exclusifs pour les modèles de ruches. Les vieilles caisses de dimensions variées étaient encore prisées par les apiculteurs débutants qui les ont conservées dans leurs apiers, parce que les bonnes récoltes qu'ils en tiraient en démontraient la qualité. Les hivernages n'étaient pas plus mauvais qu'aujourd'hui et les résultats souvent supérieurs. Il nous souvient des enthousiasmes provoqués par certaines ruches qui ont disparu devant la D.-B. et que bien des apiculteurs auraient aimé conserver s'il n'y avait pas eu grand avantage à unifier les systèmes.

Nous sommes loin de faire un reproche à M. Lambelet d'avoir des préférences pour la ruche vaudoise dont il possède encore 6 exem-

plaires à côté de ses 24 D.-B. Il peut ainsi faire la comparaison entre les ruches à bâtisses chaudes et celles à bâtisses froides. A cause de la bise (vent du nord) qui souffle avec une violence inconcevable dans la contrée, M. Lambelet a groupé ses ruches par séries de 10 dans d'immenses caisses ou coffres, placées à même le sol et qui ont l'avantage de concentrer la chaleur et de contribuer au bon état des colonies. Les ruchées qui nous sont présentées sont belles avec de beaux rayons, de splendides populations et beaucoup de provisions ; on voit encore du beau couvain, indice de bonnes reines. Si les habitations laissent un peu à désirer ainsi que le matériel, les connaissances et la pratique y suppléent et la mémoire tient lieu de cahiers où devraient être les notes et la comptabilité. Miel très propre ; cire bien soignée.

Il lui est accordé :

Populations	10	Habitations	7	Miel	10
Bâtisses	9	Propreté	8	Cire	9
Reines, couvain	9	Matériel	7	Notes, compt.	—
Provisions	10	Connaiss. prat.	10	Ensemble	8

Total : 97 points.

Médaille de bronze. Diplôme de I<sup>re</sup> catégorie.

\* \* \*

Bien qu'il ait été inscrit d'office et qu'aucun préparatif n'ait été fait en vue de la visite du Jury, le rucher de M. L. Borgeaud, à Morens, est un de ceux qui peut être cité comme bien conduit. Les 15 D.-B. dont il est composé prennent tout le temps dont cet apiculteur peut disposer à côté de son train de campagne ; c'est dire que pour lui, comme pour beaucoup d'autres, du reste, l'apiculture n'est qu'un accessoire, une distraction à laquelle on ne songerait cependant pas à renoncer.

Populations fortes, bâtisses en général belles mais avec quelques rayons à éliminer, reines jeunes, souvent renouvelées et pondant régulièrement ; provisions abondantes ; ruches un peu négligées, semble-t-il, matériel incomplet, beau miel et cire bien soignée. Les connaissances de cet apiculteur sont très suffisantes et sa manière d'opérer ne donne lieu à aucune critique. Pas de notes, ni de comptabilité.

Le Jury lui donne :

Populations	10	Habitations	8	Miel	10
Bâtisses	9	Propreté	8	Cire	9
Reines, couvain	9	Matériel	6	Notes, compt.	—
Provisions	10	Connaiss. prat.	10	Ensemble	8

Total : 97 points.

Médaille de bronze. Diplôme de II<sup>me</sup> catégorie.

\* \* \*

M. J. Meystre, à Poliez-le-Grand, faisant partie de la section de Lausanne et participant au concours, nous nous rendons dans cette localité déjà visitée l'an dernier. Il y a 6 ans que M. Meystre a débuté en apiculture et son rucher compte 21 D.-B. et Bosset alignées dans le jardin. Les bâtisses, populations et provisions sont très belles, les reines ne sont pas toujours suivies, aussi le couvain manque dans quelques colonies. Les habitations quoique en bon état auraient besoin de diverses retouches et surtout d'une couche de peinture, mais le tout est cependant propre et conduit par un apiculteur expérimenté. Matériel rudimentaire, mais bon et beau miel, cire en pains. Notes pour chaque ruchée, mais non tenues à jour ; pas de comptabilité.

Le Jury lui accorde :

Populations	10	Habitations	8	Miel	10
Bâtisses	10	Propreté	9	Cire	9
Reines, couvain	8	Matériel	6	Notes, compt.	6
Provisions	10	Connaiss. prat.	10	Ensemble	8

Total : 104 points.

Médaille d'argent. Diplôme de 1<sup>re</sup> catégorie.

Le président du Jury :

(A suivre).

L. Forestier.

## LA LOQUE EN VALAIS ET LES CONSÉQUENCES DE LA LOI

Pendant la période de la guerre mondiale, l'apiculteur a fait de grands progrès ; il y eut nombre « d'apiculteurs » attirés par la spéculation soit sur les miels dont les prix étaient montés à des prix inconnus, soit pour les sucres. Nous avons constaté que bien des personnes s'étaient munies d'une ou de plusieurs colonies en vue d'avoir la ration de sucre prescrite ; le campagnard entre pour une bonne partie dans cette catégorie, aussi faisait-il comme le cuisinier à qui on donnait un demi de bon vin pour le mettre dans la sauce ; il est arrivé ainsi que les colonies n'avaient que le nom d'avoir reçu leur ration ; aujourd'hui nous sommes déjà loin de ces soucis, mais ce temps-là nous a laissé des traces de ces indésirables insoucients, le miel et le sucre étant des articles de consommation dont les prix frisent ceux d'avant-guerre, ces apiculteurs indésirables ne connaissant ni théorie ni pratique ont abandonné leurs colonies à elles-mêmes, ce qui chez les uns amena de véritables foyers de loque. Si nous voulons éviter que nos beaux ruchers valaisans n'en deviennent la proie, nous devons avoir le souci de détruire tous ces foyers infectés de maladie qui sont encore cachés dans de vieux cadres teigneux

logés dans des greniers, ou vieux rancarts à l'abri des inspecteurs, mais non à l'abri des abeilles pourvoyeuses, toujours en quête d'un riche butin.

Comment détruire ces foyers cachés ; nous n'avons pas de loi qui nous permette des perquisitions locales, celles-ci étant toujours très désagréables surtout si nous nous trouvons en face d'un fort Chabrol, la loi existante n'est pas armée pour ces circonstances, notre société a bien constitué en 1917 une assurance loque pour ses membres, qui couvre les frais jusqu'à concurrence du 80 % des pertes, mais il y a une quantité de petits propriétaires qui n'ont qu'une ou deux colonies, qui ne font pas partie de la société, ils sont logés à la même enseigne que nous concernant la loi, la différence qu'il y a c'est qu'ils ne reçoivent aucune indemnité en cas de destruction ; nous savons très bien qu'il est préférable en cas d'infection, surtout si le corps de ruche n'est pas neuf, de brûler non seulement ce qui est à l'intérieur, mais la ruche entière ; nous arrivons ainsi avec plus de sûreté à éteindre le foyer, surtout quand nous avons à faire à une certaine catégorie d'apiculteurs qui ne connaissent ni a ni b dans la branche apicole ; nous n'avons pas de loi qui nous permette la destruction complète de la ruche ; si vous avez à faire à un apiculteur grincheux, il peut toujours invoquer l'article 5 de la loi fédérale de 1909 ; cette loi qui est trop vieille pour nous a besoin d'être refondue, les cantons auront beau la modifier et l'accommoder à leur manière, l'apiculteur aura toujours cette porte ouverte pour autant que nous ne la remplacerons pas. Donc, pour atteindre tous ces indésirables dans leurs moindres recoins, nous avons, d'entente avec le Département de l'Intérieur, constitué une assurance obligatoire pour toutes les colonies situées sur le territoire du canton, il sera perçu une taxe en vue d'indemniser le matériel jusqu'à concurrence du 40 %, quant aux membres de la société, ceux-ci recevront le complément jusqu'à concurrence du 80 % de l'assurance de la société qui existera toujours. Nous avons demandé à l'Etat une revision de la loi de 1910 qui permettra aux inspecteurs d'avoir une arme plus sûre ; le nombre de ceux-ci sera augmenté sensiblement ; ils auront à leur tête deux inspecteurs généraux soit un pour la partie allemande et un pour la partie française du canton ; ceux-ci auront à recevoir les rapports des inspecteurs régionaux en vue de les concentrer puis de les remettre au Département de l'Intérieur.

Notre société ayant le souci d'une bonne marche connaîtra assurément de meilleurs jours, moyennant le concours de chacun. Nous devons aussi être reconnaissants envers le Département de l'Intérieur de l'intérêt qu'il porte à l'apiculture valaisanne et surtout aux sociétés.

*R. Heyraud.* .

## CARNIOLIENNE

---

C'est avec intérêt que j'ai lu dans le numéro de juin du *Bulletin* l'article de M. Ulysse Torche, à Montborget, avec lequel je suis d'accord sauf en ce qui concerne la production de la carniolienne ; elle me paraît un peu sous-estimée.

Au point de vue rendement, depuis que je les observe, en général chaque colonie de cette race lorsqu'elle est pure a donné, bon an mal an, un essaim souvent formidable, et une hausse. Après la sortie de l'essaim primaire qui est ordinairement rendu à la souche on supprime l'essaimage secondaire d'après le procédé usuel. L'année dernière et pendant la saison actuelle les essais ont été rares ; la carniolienne pure n'a pas essaimé non plus quoiqu'elles aient édifié à trois reprises différentes des cellules royales qui furent operculées mais détruites par la vieille mère (le soussigné l'a vue par trois fois à l'œuvre dans une même colonie). Le moyen le plus efficace contre l'essaimage est de donner à construire en suffisance à l'époque voulue. Une colonie pure a bâti cette année, par deux à la fois, huit cadres de corps de ruche et onze cadres de hausses qui furent remplis, les premiers de couvain et les seconds de nectar. Toutes nos colonies de deuxième et troisième sang croisées commune ou italienne ont fait leur hausse en en bâtissant la moitié et quelques-unes les trois quarts.

Donc avec un peu de soins et d'attention à l'époque de l'essaimage, la carniolienne arrive à produire plus que n'importe quelle autre race ; elle est pour l'apiculteur ce qu'est le plant américain pour le vigneron.

Prilly, le 17 juillet 1922.

*A. Grobet-Magnenat.*

(*Réd.*) — Il est prudent toutefois de baser ses conclusions sur une période plus longue d'observation. Il y a eu, à plusieurs reprises, des emballements dont on est revenu.

---

## INFLUENCE DE LA SURALIMENTATION DES ABEILLES DANS LA PRODUCTION ET DANS L'ÉLEVAGE

---

L'abeille doit vivre dans l'abondance. Suivant la dose de matière à sa disposition, elle l'emploie à profusion pour exécuter des travaux supplémentaires ne répondant souvent pas aux besoins de la ruche, la récolte étant une période de suralimentation naturelle, cela se remarquera tout de suite par l'extrême production de cire.

Partout dans la ruche, on voit des ponts d'une blancheur appétissante, reliant les cadres, chemins couverts ; l'abondance de ces jours

heureux pousse l'abeille même à l'ornementation des cellules royales qui paraissent ciselées dans le massif d'une façon artistique.

Souvent abeille dégénérée ou appauvrie a été élevée dans la médiocrité d'où provient cette race dont les progrès au printemps sont nuls. Combien d'apiculteurs se plaignent de n'avoir ni miel, ni essaim, combien de ruchers épuisés, succombent aux maladies faute de sang pur et robuste. En recherchant les causes souvent profondes, on trouve toujours comme fait que le manque de nourriture n'a pas eu d'effets heureux pour propager la race.

Combien d'apiculteurs forment au petit bonheur leurs essaims artificiels, prennent généralement trois cadres sans s'occuper de la provision, font élever une reine sous un régime de misère qui se ressentira sur les générations futures.

De même pour l'essaim naturel, né dans l'abondance, il doit vivre dans l'aisance.

Apiculteurs débutants, ne traitez pas commercialement vos abeilles, laissez-leur une bonne part de ce nectar récolté avec tant d'ardeur, et vous aurez chez vos butineuses, un sang régénéré, une source d'hygiène pour la ruche, qui le printemps suivant vous donnera la joie, et cela sera un point de résistance contre la maladie qui frappe à votre porte.

Suralimentez vos colonies et vous serez toujours satisfait, car rien n'égale le miel en matière nutritive dans l'alimentation des abeilles.

Aigle, le 11 juillet 1922.

*Louis Roussy.*

---

## OUVRIÈRES ET REINES ARÉNOTOQUES AUTOFÉCONDATION DES ŒUFS DITS VIERGES

---

Jusqu'au troisième jour de leur éducation, les larves d'ouvrières et de mères reçoivent exactement les mêmes soins et la même nourriture formée de chyle. Plus tard, tandis que les femelles désignées au travail sont *sevrées* de la gelée chyloïde et subissent de la sorte une régression de leurs organes procréateurs, les futures mères au contraire en sont *copieusement alimentées* ce qui les rendra femelles fécondables ou mères.

Le sevrage alimentaire des larves d'ouvrières agit surtout sur le soma, sur les voies respiratoires, sur réceptacle séminal, sur les glandes qui émettent des odeurs attractives à la ruche et sur la réduction de la vie. En compensation de ces pertes, les ouvrières acquièrent une prédisposition à la sobriété, à la sécrétion cérière, à l'élevage du couvain et à la récolte du miel.

Les abeilles ouvrières sont donc des *femelles vierges*, qui ont perdu par des restrictions alimentaires voulues les aptitudes à l'accouplement et à la procréation normale, remplacées par une fiévreuse activité au travail.

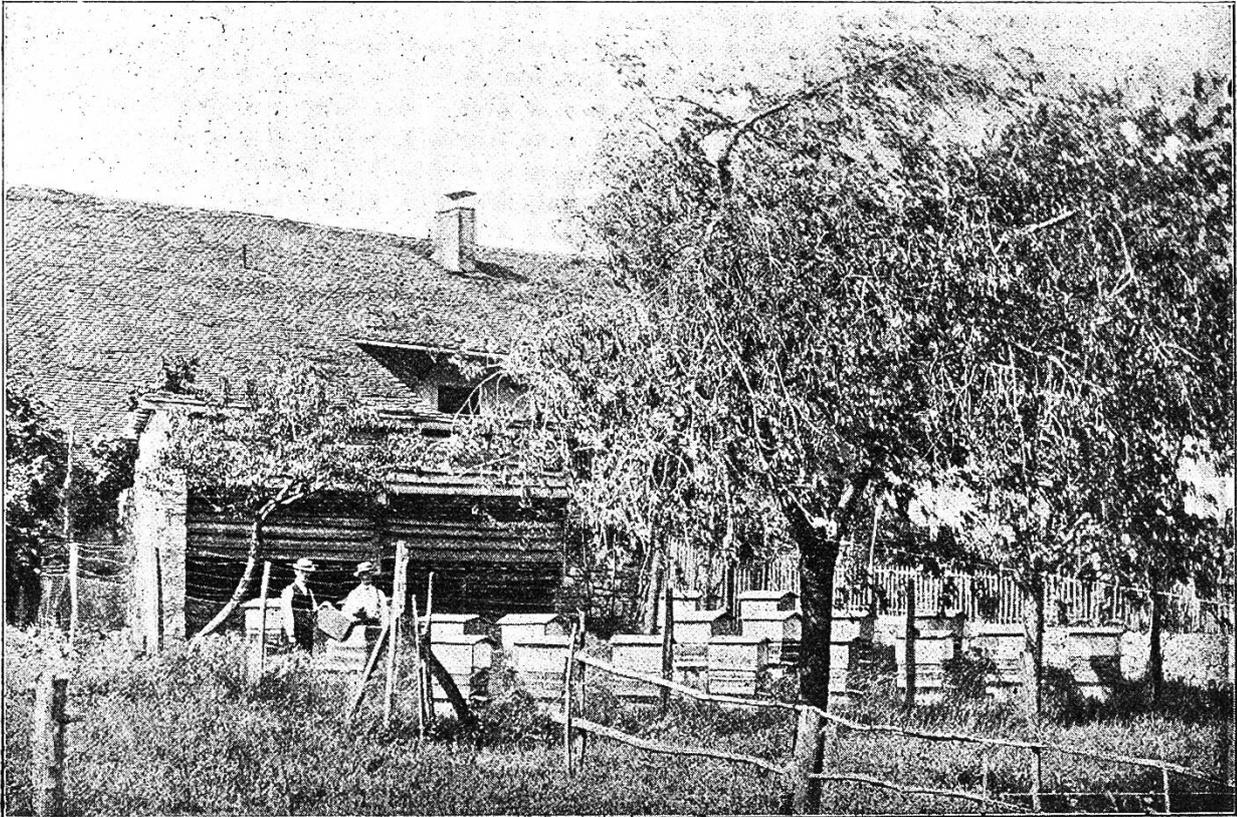
Dans une colonie régulièrement constituée, les ouvrières incitées qu'elles sont par la présence et les besoins d'un nombreux couvain, par les absorbants travaux ciriers et de récolte dépensent toutes leurs forces, toutes leurs ressources énergiques au bien-être général de la colonie sur les matières récoltées, elles ne conservent que le stricte nécessaire à la vie ; c'est-à-dire sans faire de réserves adipeuses. Aussi vieillissent-elles très rapidement et meurent prématurément épuisées.

Dans une colonie *démérée*, c'est le contraire qui a lieu. Par la cessation de la ponte, le couvain devient de plus en plus rare ; puis disparaît après trois semaines d'orphelinat. De ce fait, il en résulte que la *nourriture prolifique surabonde*. Les ouvrières si sobres en conditions normales nagent dans l'opulence, et le gaspillage de matières précieuses en est le résultat. Entraînées sur la pente de la gourmandise, au lieu de dégurgiter la totalité du *nectar travaillé* dans leur premier jabot, elles l'envoient dans leur second estomac, le digèrent et l'utilisent à leur seule personnalité. A ce très substantiel régime, leur système adipeux s'enrichit rapidement et le minuscule germe ratatiné par les multiples privations, se développe et entre en activité *oogénétique*. Il en résulte l'émission *d'oosphères* ; puis la ponte anormale. Constamment stimulées par cette nourriture éminemment procréative, les *plus jeunes ouvrières* ; c'est-à-dire les moins *usées*, les moins réformées, par les incessants travaux et les privations, ne tardent pas à procréer des œufs fertiles, autofécondés, quoique vierges de spermies, qui évolueront en mâles propres à la reproduction.

Le nombre d'ouvrières arénotoques varie avec la force de la colonie et l'activité du moment. La ponte est minime, peu compacte, pêle-mêle, accompagnée parfois d'élevage maternel ; mais les *larves inspermiées suralimentées* n'arrivent pas à terme. On aperçoit souvent, dans la même cellule, plusieurs œufs, les uns placés au fond et les autres accolés sur les parois. Le rare couvain operculé est très *bombé* au lieu d'être *plat*. Les œufs, les cellules vides voisinent avec du couvain de tout âge.

Pareillement aux véritables mères, ces pondeuses improvisées émanent une odeur attrayante aux abeilles de la colonie. Aussi sont-elles vénérées comme des mères authentiques, ce qui rendra par la suite la restauration très aléatoire, si non impossible.

L'apparition des abeilles andronoques varie quelque peu avec la race et la saison. Selon mes observations personnelles, une colonie *démérée* en octobre ira jusqu'en mars sans ouvrières pondueuses apparentes. Mais en période active, elles commencent leur néfaste



Rucher de MM. Ravier frères, Les Marches (Savoie).

besogne vers la cinquième à sixième semaine de l'orphelinat, et même quelquefois un peu avant.

Le rut de la jeune mère a généralement lieu du sixième au dixième jour de sa libération, et peut durer trois à quatre semaines. Par l'accouplement aérien, la mère reçoit du mâle un nombre considérable de spermies. Une glande annexée au réceptacle séminal fournit aux spermies emmagasinées, le milieu liquide qui les conservera intactes pendant quatre à cinq ans, soit la durée de la vie d'une mère.

En temps favorable, la jeune mère spermiée commencera sa ponte le deuxième ou troisième jour de sa fertilisation. Dans tous les cas, une mère qui ne manifesterait pas ses devoirs maternels dans les quinze jours de sa naissance doit être considérée comme suspecte ou bourdonneuse.

Si pour une cause quelconque (disette de mâles, mauvais temps, mère percluse des ailes) une jeune mère ne pouvait s'accoupler, grâce

aux abondantes réserves nutritives qu'elle possède et qu'elle recevra plus tard de sa colonie, elle peut se comporter comme le font les *ouvrières démerées suralimentées*. Par les lois de l'autofécondation, elle pondra des *œufs sexués d'avance*, dépourvus de spermies, qui évolueront en mâles. Une telle mère peut commencer sa ponte bourdonneuse dans les deux ou trois semaines de sa naissance.

De tout ce qui précède, au point de vue pratique, il faut surtout retenir :

1° que l'œuf vierge ou *parthénogénétique est stérile* et n'existe pas en fait ;

2° que les mères *inspermiées, copieusement nourries*, sont susceptibles de procréer des *œufs fertiles, autofécondés par une matière secondaire* (et non vierges comme le convient les Dzierzonistes) qui naîtront en mâles propres à la reproduction ;

3° que les mères normalement *spermiées*, pondront — aussi longtemps que les spermies joueront leur rôle — des œufs hermaphrodites, qui évolueront *au seul gré des nourrices* (et non de la reine), en femelles ouvrières, en femelles fécondables et en mâles ;

4° que le rémérage d'une orpheline d'hiver doit avoir lieu, *au début de mars*, et au plus tard la quatrième semaine de l'orphelinat, en période active ;

5° Toute colonie qui a une sécrétion de chyle larvaire supérieure aux besoins immédiats du couvain et de l'édification ciroière, est exposée à essaimer naturellement, si elle est *mérée*, et vouée aux petites mères andronoques, si elle est *démérée* ;

6° Tandis que les mâles sont êtres unicellulaires, les femelles sont des individus supérieurs, formés d'une cellule créative accompagnée d'une cellule (spermie) sexuelle.

Apt, 5 mars 1922.

*Bourgeois.*

(*Réd.*) — Nous n'avons pas encore changé d'idées à ce sujet faute de conviction suffisamment étayée, mais nous serions heureux de voir reprendre ce sujet de discussion, à la suite de l'article ci-dessus.

## NOUVELLES DES SECTIONS

### Section Jura Nord.

L'assemblée générale d'automne aura lieu à Glovelier, le dimanche 10 septembre, à 14 heures, à la Maison d'école. On y entendra une conférence sur l'apiculture (telle qu'elle devrait être) par M. Forestier, agrémentée de projections lumineuses.

Nous comptons sur une nombreuse participation.

Les inscriptions pour le deuxième contrôle du miel seront reçues par le président, M. Schaffner, à Glovelier, jusqu'au 10 septembre.

## FÉDÉRATION VAUDOISE

(Assemblée du 16 juillet, à Orbe).

C'est en toute simplicité que le président, M. Valet (Morges) ouvre les travaux, en rappelant l'agréable souvenir qu'a laissé l'assemblée de l'an dernier à Pailly, et en excusant les invités absents, MM. Paul Pittet, président du Grand Conseil, Bosset, chef du département de l'intérieur, retenus par des affaires urgentes, Porchet, chef du département de l'agriculture, hors du pays, etc. Après un souvenir aux sociétaires décédés, et la lecture du procès-verbal par M. le secrétaire Elie Péclard, on passe au principal objet à l'ordre du jour.

Les apiculteurs ont en ce moment un grave souci. Il est question de frapper leurs ruches, dans la nouvelle loi d'impôt, d'une taxe spéciale assez lourde. Pourquoi imposer les abeilles plutôt que les chats, les poules, les canards, les pigeons et autres petits animaux domestiques ? Les abeilles ne sont-elles pas des amies de l'agriculteur et ne font-elles pas partie intégrante de l'économie rurale ? C'est le thème que traite avec autant d'érudition que de poésie M. Emile Borgeaud (Orny), ancien inspecteur cantonal de la loque. Le conférencier s'attache à démontrer par les exemples tirés de l'histoire et de la science, le rôle utile que les abeilles et leurs produits ont joué en tout temps. Florissante autrefois, l'apiculture déclina dans notre pays après la Réformation, qui la priva d'un de ses meilleurs débouchés, la fabrication de la cire pour les usages religieux ; mais, de nos jours, elle reprit une force nouvelle avec l'invention des cadres mobiles. Cependant l'abeille a encore ses détracteurs. On la maudit jusque dans certaines fermes, où elle devrait avoir sa place d'honneur, puisqu'on lui doit la fécondation indirecte des fleurs des arbres fruitiers, et que sans elle, il est impossible de conserver des champs d'esparcette. M. Borgeaud cite à ce propos une série de faits acquis par l'expérience, en Normandie, au Danemark, en Californie, où l'utilité des petites butineuses, véhicules inconscients de la fructification, a été reconnue à la fois par les savants et par les apiculteurs.

En Suisse, les préventions que l'on a contre les abeilles ont empêché les apiculteurs de profiter de la manne fédérale et cantonale qui se répand si largement sur l'agriculture, la viticulture et l'horticulture. Bien plus, il est question d'imposer les ruches, c'est-à-dire de frapper spécialement, une seconde fois, un des éléments du cheptel agricole. Cependant le rucher n'est pas un article de luxe, et s'il fait souvent un complément agréable du jardin du pasteur ou de l'instituteur, on le trouve aussi dans le verger de nombre de bons agriculteurs. Il importe de faire comprendre au public la réelle valeur de l'abeille dans le rôle que lui a assigné le Créateur, d'intéresser la presse au sort de ceux qui en font l'élevage, de détruire les légendes qui courent sur son compte, de développer l'apiculture, comme on l'a fait en Allemagne, en Autriche et en Belgique, et de rappeler au paysan que l'heure passée au rucher est une heure de repos et de joie, car l'apiculture est la poésie de l'agriculture.

Accueillie par de vifs applaudissements, cette conférence soulève une intéressante discussion entre les assistants (MM. Reinhardt, Besuchet, Forestier, Bangerter, etc.) au sujet des causes de la disgrâce des abeilles dans certains milieux. Quelques-uns conviennent que les floriculteurs ont des raisons de ne pas se féliciter du voisinage de ces petites ouvrières, qui déroutent leurs essais et fécondent prématurément leurs fleurs ; mais les arboriculteurs et les agriculteurs ne peuvent que se louer de leurs services. Sans elles, pas d'esparcettes et beaucoup moins

de fruits, comme le prouvent l'exemple de la Cornouaille, de la Nouvelle-Zélande et des forceries, où la présence de l'abeille a donné des résultats surprenants.

M. Valet introduit ensuite un autre sujet de discussion, le prix du miel pour la campagne 1922. M. Jaques, directeur de l'Office de contrôle, donne à ce sujet des renseignements intéressants. La récolte de 1921 avait souffert de la mévente. Cette année, l'assemblée des délégués



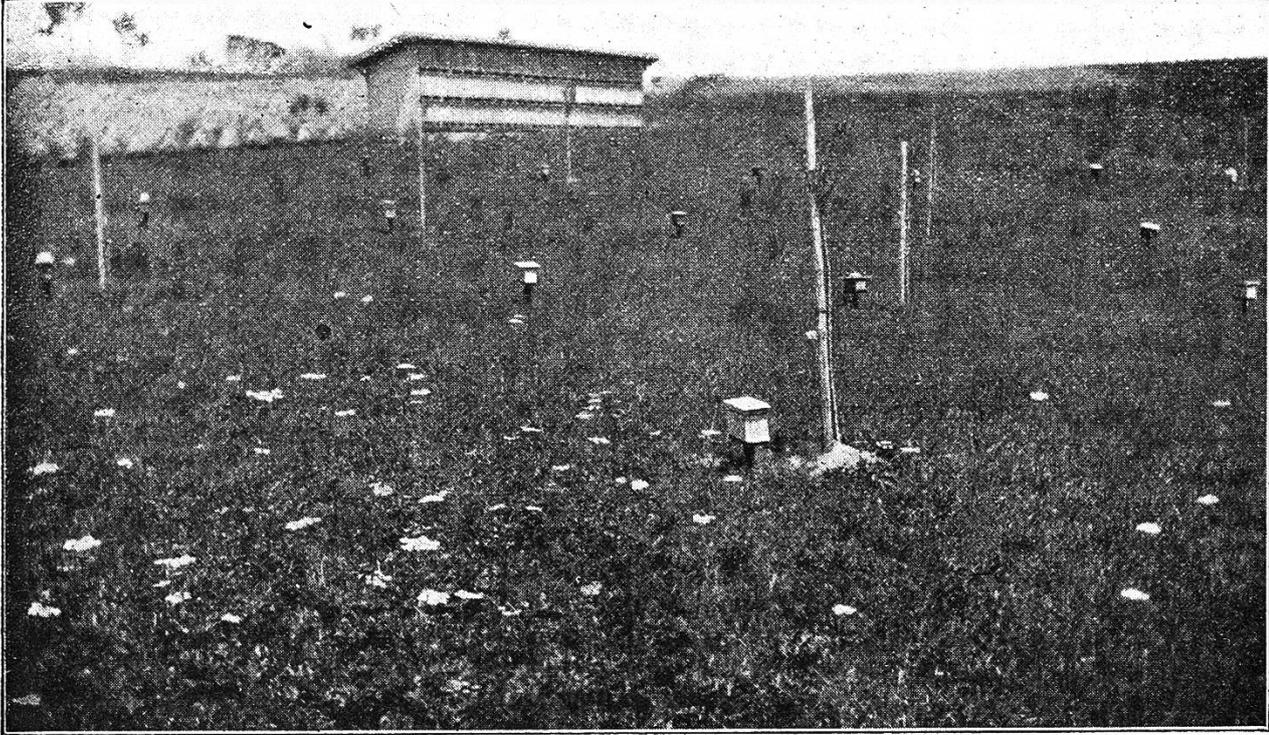
Méthode américaine. — Cadre avec 48 cellules en travail.

romands, à Neuchâtel, a fixé les prix à 3 fr. 50 le kg. en gros et à 4 fr. 50 au détail. Ces prix sont inférieurs à ceux de la Suisse allemande, malgré la supériorité de nos produits. Nos apiculteurs ont voulu à la fois témoigner leur reconnaissance pour la protection douanière qu'on leur a accordée, et ramener le consommateur à l'emploi du miel du pays. Le miel était trop cher et la consommation s'était reportée sur des articles étrangers, qui ont d'ailleurs donné pas mal de déceptions. Aujourd'hui la clientèle revient aux produits suisses et les commandes abondent. L'apiculture romande promet d'être bien représentée et de faire de bonnes affaires au Comptoir de Lausanne.

Après 2 ½ heures de débats, l'assemblée change d'alvéole et passe dans la seconde salle du Casino où l'attend un succulent banquet, servi par l'hôtel des Deux-Poissons. Au dessert, sous le majorat plein d'entrain et d'imprévu de M. Bésuchet (Agiez), les toasts se succèdent. M. A. Conod, président de la section d'Orbe, salue les invités et les sociétaires. M. le préfet Jaquet encourage les apiculteurs à regagner le terrain perdu pendant la guerre, à se grouper pour la défense de leurs intérêts à l'occasion des nouveaux tarifs douaniers et à rendre à leur élevage sa place bien méritée dans notre agriculture. M. Richard, député, apporte aux assistants les vœux cordiaux de la population d'Orbe. M. Mayor, président de la Fédération romande, montre les heureux résultats de la baisse des prix et boit à la solidarité des sections de la Fédération. M. le pasteur Schumacher, rédacteur du *Bulletin*,

porte son toast à la presse vaudoise. M. Cruchet, de Pailly, conte en patois quelques savoureuses histoires. Il n'y a plus de bon banquet sans les Vaudoises. Celles d'Orbe chantent avec autant de goût que de sentiment des chœurs et des duos fort bien accompagnés au piano.

Dans l'entr'acte, la Fédération se transporte à l'Établissement apicole de la Croix, dont le propriétaire, M. Dériaz, lui fait aimablement les



{Rucher et stations d'élevage.}

honneurs. La fabrication des gaufres de cire et l'élevage des reines ont vivement intéressé les visiteurs. Puis la partie récréative reprend son joyeux cours au Casino, où la section d'Orbe offre une abondante collation.

Mais l'heure du train nous arrache aux séductions des excellents crus de la contrée. Il ne reste au représentant de la *Revue* qu'à remercier le comité de la Fédération et les membres de la section d'Orbe de l'aimable accueil qu'ils lui ont fait. Il leur est redevable d'avoir passé une journée agréable et utile dans un milieu qui a conservé le meilleur de nos traditions vaudoises.

Tiré de la *Revue* de Lausanne.

---

### **Assemblée générale de la Fédération des apiculteurs jurassiens, le 13 août 1922, à Tramelan.**

C'est devant une septantaine de participants, dont quelques dames, qu'à 10 ½ heures, M. Racine, président de la Fédération, ouvre la séance en nous souhaitant une cordiale bienvenue. Il salue M. le Dr Brünich, de Reuchenette, apiculteur émérite qui, invité par le Comité, a bien voulu nous honorer de sa présence.

Le protocole de la dernière assemblée est lu et approuvé sans observation.

Un court rapport sur la Caisse d'assurance contre la loque nous apprend que pour les années 1920 et 1921 une somme de francs 1300 a été versée à des apiculteurs pour une trentaine de ruches loqueuses traitées par l'Inspecteur cantonal.

Au 31 décembre 1921, l'actif de la Caisse d'assurance s'élevait à la somme de fr. 719.10. C'est une petite réserve ; aussi devons-nous plus que jamais lutter contre la loque et soutenir l'institution fondée il y a une dizaine d'années.

Trop souvent nous négligeons de nous mettre en ordre en temps voulu avec la Caisse. Nous devrions songer pourtant que l'assurance contre la loque est un rouage, et non le moins utile, de notre Fédération et qu'elle répond entièrement au but qui lui a été assigné ; elle contribue à resserrer les liens qui doivent unir les apiculteurs jurassiens puisqu'elle est basée sur la solidarité.

Plusieurs orateurs préconisent d'autres modes de perception pour la prime d'assurance, mais après discussion, on conclut que le système actuel est encore le plus simple, à condition que chacun y mette un peu de bonne volonté. M. Cachot, ancien instituteur au Cerlatez, prend la parole pour nous parler :

*Des reines et de leur remplacement.* Il s'adresse surtout aux jeunes, sachant que les vieux apiculteurs, dans leurs longues années de pratique, ont acquis une grande prudence dans la façon de traiter les abeilles. Il nous démontre toute l'utilité de la reine, qui, si elle est bonne, réjouira l'apiculteur, car elle aura sur la ruche une influence bienfaisante ; une mauvaise reine, au contraire, fera le chagrin du pauvre mouchier. C'est pourquoi quand le changement de reine ne s'effectue pas naturellement, il est nécessaire de le provoquer par divers moyens. L'un des plus usités actuellement est le remplacement des reines reconnues impropres par de jeunes majestés qu'on aura élevées dans des ruchettes et qui proviendront des meilleures ruches. C'est surtout pour nous initier à cette opération délicate que M. Cachot a écrit son rapport très instructif. Des applaudissements lui prouvent qu'il nous a pleinement satisfaits.

Le travail de M. Walther, de Delémont : *L'essaimage et son utilité* a beaucoup d'analogie avec le précédent ; il s'adresse particulièrement aux débutants puisqu'il traite d'une façon originale les divers points suivants : des causes de l'essaimage, de la manière de recueillir un essaim, des soins à donner à l'essaim et à la souche. M. Walther s'étend surtout sur l'élevage des reines au moyen des ruchettes dont il nous fait voir les modèles Kramer et Boillat. La ruchette de M. Boillat mérite une mention spéciale pour sa bienfaisance et son ingéniosité. Le conférencier décrit la manière de peupler les ruchettes ; il conclut en recommandant à chaque apiculteur le meilleur moyen d'avoir de bonnes reines sans passer par des fournisseurs dont la marchandise est souvent de qualité inférieure à celle que l'on peut obtenir soi-même avec un peu de persévérance et de savoir-faire. Non moins applaudi que celui de M. Cachot, le beau rapport de M. Walther ne demeurera certainement pas lettre morte.

La nouvelle ruche « Idéal » de M. Choulat nous est présentée par son inventeur ; pratique, solide, cette ruche mérite d'être lancée ; souhaitons à M. Choulat qu'elle se répande partout.

Nous arrivons à la partie... gastronomique qui, dans une journée comme celle-ci, n'est certainement pas la moins attrayante. C'est chez M. Racine du Café de la Place, à Tramelan, un collègue apiculteur, que nous nous rendons. Nous n'allons pas détailler le menu du banquet qui fut excellent, ainsi que le vin ; nous nous bornerons à féliciter la cui-

sinière et notre aimable hôte ; nous constatons que lorsque l'hôtelier est doublé de l'apiculteur, il sait contenter son monde !

Pendant le dîner, M. Ducommun, au nom de ses collègues de Tramelan, nous dit combien les apiculteurs du grand village industriel sont charmés de recevoir la Jurassienne aujourd'hui.

Vers 3 heures, le chemin de fer électrique nous dépose à la lisière d'une petite forêt que nous traversons pour nous rendre aux Vacheries-Brunières, chez M. Gerber. C'est non seulement son rucher qui nous intéresse, mais aussi sa grande Ruche, superbe ferme entourée d'arbres fruitiers et de prés soigneusement entretenus par des mains diligentes.

On se groupe pour être photographiés, mais les abeilles, devenues agressives, en veulent particulièrement au malheureux photographe qui, piqué à l'oreille, se dépêche de faire jouer le mécanisme de son objectif, ce qui raccourcit un peu, à notre grand soulagement, le moment toujours un peu ennuyeux de la pose !

A travers la prairie, nous nous acheminons chez MM. Mathey, frères ; en arrivant nous apercevons une table d'une longueur démesurée, couverte d'une nappe blanche, sur laquelle bien symétriquement sont disposés des verres et des services. « Les habitants de cette grande ferme sympathique nous réservaient-ils une surprise ? » Cependant que M. Faivre, notre loquace inspecteur toujours à la brèche, va tirer de superbes cadres d'essaims artificiels du rucher, nous nous plaisons à admirer le superbe domaine de nos hôtes. Mais voilà que tout à coup la grande voix de notre Président se met à tonner : « Aux quatre heures ! aux quatre heures ! » Chacun, pour être agréable à notre chef, prend place et considère avec stupeur des montagnes de « beignets au genon », des miches de grandeur respectable voisinant avec un fromage des plus appétissants, le tout sous la garde de flacons de vin et de pots de thé exhalant un arôme des plus subtils ! Oh ! le délicieux goûter en plein air, par cette journée idéale !

Mais déjà le Major de table d'une voix éloquente nous invite à chanter, à déclamer, etc. Il exige absolument que les instituteurs présents s'exécutent ; les malheureux, pris au dépourvu, unissent leurs efforts et parviennent à chanter quelques airs populaires. Puis notre président, menuisier de profession, nous apprend quel est le bois le plus dur !! avis aux amateurs de cadres impropolissables ! pendant que son épouse et son garçon nous racontent comment le chômage prit fin à M..., problème des plus intéressants pour des apiculteurs. Les filles de la maison chantèrent, elles aussi, après nous avoir servis copieusement. Le papa Klopfenstein entonna : « Le Zouave » ; notre cher ami Nico s'embarqua avec l'histoire du Petit François qui devait toujours ajouter à ses réponses : « Monsieur l'Inspecteur », lors d'une visite de ruche scolaire ; notre collègue Florian chanta une complainte qu'il composa alors qu'au service de la mère Helvétia il était pris du « cafard » le plus noir, dans les montagnes du Valais, en songeant à son rucher, là-bas dans le Jura !

Monsieur le Major de table, vous fûtes impitoyable pour les instituteurs, mais ils ne vous en veulent pas, sachant qu'on exige d'eux non seulement du travail en classe, mais encore qu'ils se dépensent sans compter au sein des sociétés !

L'heure du départ arrive ! M. le Président, en termes émus, au nom de l'assemblée, remercie chaleureusement nos hôtes pour leur trop grande amabilité, car ici, on ne connaît pas le quart d'heure de Rabelais : le goûter nous a été offert à titre absolument gracieux. Avouons que tant de désintéressement nous rend un peu confus ; nous aurions aimé témoigner notre reconnaissance autrement que par des remerciements, aussi sincères fussent-ils. Mais enfin : contre la force, point de résistance ! Après avoir salué nos hôtes bien cordialement, nous

nous séparons, gardant de cette superbe journée une impression qui ne s'effacera pas de si tôt.

Merci à nos amis de Tramelan pour leur chaude réception et leur proverbiale hospitalité !  
*E. Meyrat, instituteur.*

\* \* \*

Toutes les personnes désirant une photographie de la dite assemblée sont priées de s'adresser jusqu'au 15 septembre à Ch. Faivre-Degoumois, inspecteur cantonal de la loque, Tramelan.

#### **Caisse d'assurance contre la loque de la Fédération jurassienne.**

Beaucoup d'assurés n'ont pas encore payé leur prime pour 1922 ; un petit effort, et envoyez-nous votre dû avant le 15 septembre ; vous vous épargnerez ainsi les frais de port d'un remboursement. Le refus des remboursements n'est plus toléré et les délinquants encourront le risque d'être exclus de leur section, mais nous osons espérer qu'il n'y aura aucune défaillance !

Le caissier : *E. Meyrat, Orvin.*

Compte de chèques IV<sup>a</sup> 427.

#### **Société d'apiculture de la Gruyère.**

##### **Sucre pour l'automne.**

Ne trouvant aucun avantage à faire l'achat du sucre en commun, la Société d'apiculture de la Gruyère a décidé de laisser les sociétaires libres de faire individuellement leur provision de sucre pour l'automne. Cependant nous conseillons aux apiculteurs de se grouper pour acheter le sucre par 100 kg. afin de bénéficier du prix de gros. *Le Comité.*

### **NOUVELLES DES RUCHERS**

*Louis Chevalley-Gindroz, Orzens, le 16 août 1922.* — L'année apicole va bientôt se terminer ; au point de vue du rendement, si elle n'a pas été une des plus brillantes dans notre contrée, elle n'en est pas moins rémunératrice, je n'ai pas eu d'essaim depuis quatre ans, j'attribue ce fait à l'ombre provoquée par des arbres fruitiers devant mon rucher et à l'habitude que j'ai prise de placer mes hausses à la fleur des cerisiers qui au dire d'un vieux apiculteur, c'est à ce moment là que les abeilles prennent leurs dispositions pour l'essaimage. Sur huit ruches j'ai obtenu 129 kg. de beau miel, presque tout de provenance de la fleur de dent-de-lion, dix jours après la mise en bidons il se trouvait déjà figé.

Aujourd'hui visite de mes ruches, je constate que les populations sont bonnes, assez de couvain, mais pas de seconde récolte dans les hausses, ce qu'elles ont récolté elles l'ont emmagasiné dans le corps de ruches dont quelques-unes ont juste la place nécessaire pour le couvain. Le lotier est en fleurs depuis une quinzaine de jours, mais l'on n'y voit que de rares butineuses, cette plante n'est-elle pas mellifère ou est-ce peut-être la saison qui ne lui a pas été propice, ce serait intéressant à ce que plus d'un lecteurs nous fasse part de ses remarques et impressions sur cette plante qui a pris beaucoup d'extension comme fourrage dans nos campagnes. Comme conclusion de mon petit rapport, je me propose de nourrir quelque peu mes colonies pour y provoquer la ponte afin d'avoir de jeunes abeilles pour l'hivernage et des butineuses au printemps. Maintenant s'il se trouve encore quelques agriculteurs maugréants, jaloux de ce que nous obtenions du sucre pour nos chères abeilles pendant la guerre, à ces gens-là de leur répondre que l'agriculture et l'apiculture sont sœurs, elles doivent s'aider et se suivre dans la voie du progrès.

A bon entendeur salut.

Aidons-nous, le ciel nous aidera.

## En Alsace

L'année 1922 sera, pour notre contrée, marquée d'un caillou blanc. Sous tous les rapports il n'y eut que satisfaction à enregistrer.

Comme partout le printemps fut franchement mauvais et les notes prises jour à jour accusent deux jours de beau sur trente-cinq. Mais les provisions des ruches étaient si abondantes que malgré la pluie qui noya la floraison des cerisiers, toutes arrivèrent au mois de mai sans qu'il y eut besoin de nourrir même avec des rayons de miel conservés pour l'ultime nécessité.

Voici donc en quelques chiffres le résultat obtenu :

Au 21 mai je posais mes hausses à 21 ruches, le 29, douze hausses étaient doublées, car les fleurs des champs donnaient et l'acacia promettait une superbe floraison. Il en fut ainsi.

En mai, la ruche sur balance de force moyenne accusa une augmentation de 25 kg. 900 et du 1<sup>er</sup> au 6 juin une de 10 kg. 600. Corps de ruche et hausse étaient superbement garnis. Les journées les meilleures furent les 29, 30 et 31 mai avec 2900, 3500 et 4000 gr. Le 12 juin la première récolte était terminée. Les doubles hausses posées le 29 étaient aussi belles que les premières. Jusqu'à ce moment les essaims furent peu nombreux.

Le miel était remarquablement dense. Toujours jusqu'à maintenant il nous avait été possible d'extraire douze rayons de hausses à la fois sans imposer une grande fatigue à celui qui faisait marcher l'extracteur.

Cette année-ci impossibilité absolue, le miel ne s'écoulait pas assez vite des parois. Il fallut se contenter de mettre six rayons et encore là notre aide devait s'arrêter après que les premiers tours avaient turbiné le plus gros du miel projeté hors des cellules.

Du 20 au 1<sup>er</sup> juillet les essaims vinrent nombreux.

La ruche sur balance jeta son primaire le 15, il pesait 4 kg. 100. A notre satisfaction elle se contenta de cet unique geste. Le tilleul promettait une superbe floraison et l'espoir d'une deuxième récolte était suspendu dans les innombrables fleurs qui allaient s'ouvrir.

Cette récolte fut extraordinaire, car du 1<sup>er</sup> au 8 juillet la ruche qui, le 15 juin, avait essaimé put rentrer 13 kg. 700 nets. Les plus belles journées furent les 3, 4 et 5 avec 2000, 3200 et 4000 gr. nets.

Tous les essaims venus fin juin purent faire leurs provisions. Une forte ruche dont la hausse contenait 12 rayons garnis de cire gaufrée put, grâce à cette remarquable récolte, les bâtir et les remplir d'une façon irréprochable. La densité du miel était encore plus accentuée que lors de la première récolte. Il a fallu transporter tous les petits rayons dans un local chauffé, quarante-huit heures après l'extraction se faisait normalement.

Le premier essai fait trois jours après avoir sorti les rayons de la ruche accusa entre 300 à 350 gr. de miel restant dans les cellules.

Au total, j'ai obtenu de 21 ruches 800 kg. de miel prélevés exclusivement dans les hausses, en outre, j'ai eu une vingtaine d'essaims. Sur les 37 ruches qui composent maintenant mon rucher, 27 ont des reines de cette année-ci. Par la mise en hivernage il me faudra environ quatre-vingts kilos de sucre et les provisions tiendront jusque fin avril.

## DONS REÇUS

*Bibliothèque* : MM. Em. Borgeaud, Orny, 1 fr. — Anonyme, 2 fr. 50. — Decoppet, Lausanne, volumes reliés du *Bulletin*.

*Rucher de St-Loup* : M<sup>me</sup> Marie Thurin, St-Saphorin sur Morges, 5 fr. — MM. Hri Borgeaud, Penthalaz, 2 fr. — Oscar Pillionnel, Arissoules, 5 fr. — Borel, pasteur, St-Aubin, 10 fr. — Anonyme, 2 fr. 50.

Nos meilleurs remerciements à tous.

*Schumacher.*

### Matelas en paille

pour l'hivernage des abeilles  
à Fr. **1.25** pièce,

**Fritz STÆMPFLI,**  
Ferrenberg-Stettlen (Berne)

### Extracteur d'occasion

demandé, à 3 ou 4 grands cadres, en bon état, avec engrenage à hélice. Indiquer prix et renseignements sous chiffres J. H. 23126 BA. aux **Annonces Suisses, S. A., Lausanne.**

## REINES race Martha

livrées station de destination à VENDRE  
aux prix fixés officiellement.

**Adolf URFER**  
éleveur de reines,  
**Busswil** (Seeland, Berne)

Joindre aux demandes un timbre pour  
la réponse. 23024

## Miel en rayons

Sommes acheteurs

**MANUEL & C<sup>ie</sup>,**  
**Lausanne.**

## Fabrique suisse de ruchettes et ruches S. A. Winikon

Adresse pour lettres et télégrammes  
**Biene, Winikon (Lucerne)**

Téléphone  
**N° 21**

Achat les plus avantageux en

23026

### Ruches en bois et Eternit

de construction moderne des plus simples aux plus luxueuses.

### Bois pour cadres et cadres aux prix les plus bas.

SPÉCIALITÉ de buffets à cadres et valets pour cadres. Inventeur et seul fabricant de la Ruche IDÉALE suisse « **Triumph** » brevet universel Flugsperrhalle 71163.

*Méfiez-vous des contre-façons. — Demandez notre nouveau prix-courant 1922.*

*Sur demande arrangement pour paiements.*